

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 13 janvier 2009

NOMBRE de Conseillers en exercices 15
de présents 13
de votants 15 pour 15

Présents: Jean Pierre DABERNAT, Jean GARROUSTE, Patricia RUMIN BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, Annie TABEL, Philippe RICHARD, Mireille MOUSSU, Jean Luc DONEYS, Maryse MASSOULIER APCHER, François DELRIEU, Didier PLACE, Louis SAINT MARTIN.

Absent : Joscelyne COULON, (procuration à Patrick SARNEL), Jeannine TEISSEDRE (procuration à Jean GARROUSTE).

Secrétaire de séance: Mireille MOUSSU.

L'an deux mil neuf, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Paul des Landes, convoqué le 6 janvier 2009, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DABERNAT, Maire.

Objet : personnel : création d'un poste d'adjoint technique .

Reporté au prochain conseil municipal.

**Objet : Opération Cœur de Village : Grande Rue, abords du lavoir :
demande de subvention dans le cadre de la DGE et auprès du Conseil**

Général.

Le projet présenté s'inscrit dans une opération plus vaste démarrée en 2001 ayant pour objet l'aménagement global du bourg de SAINT PAUL DES LANDES dans le cadre d'une opération Cœur de Village.

Rappel des enjeux et objectifs de l'opération Cœur de Village :

Les enjeux : qualifier la RD 120 comme une traverse d'agglomération, en renforçant le caractère « habité » des 2 rives,

Les objectifs de l'aménagement de la RD 120 et des abords consistent en une réappropriation des espaces publics par les riverains avec pour objectif une amélioration des conditions de confort et de sécurité,

Le projet d'aménagement consiste à :

- Requalifier la partie urbaine entre le carrefour du Lavoir et le monument aux morts en une grande rue, c'est-à-dire un espace public valorisé,
- Qualifier le RD 120 comme une traverse d'agglomération entre les panneaux d'agglomération Route de Brive et Route d'Aurillac,
- Aménager du carrefour de la Rue de l'Hôpital à la Place de l'Eglise, en :
 - sécurisant les cheminements piétons,
 - aménageant les abords du Lavoir avec la création d'un nouvel espace public, mettant en valeur le lavoir, et les bâtiments existants, et en aménageant la voirie départementale (partie à charge du Département).

Les montants des travaux s'élèvent : - pour l'opération Cœur de Village à 283.134 €HT,

- pour le traitement de la voirie départementale RD120 à 96 422,97 €HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet établi par les ateliers Simon TEYSSOU :

- adopte le dossier présenté,
- charge Monsieur le Maire de solliciter :
 - de Monsieur le Préfet du Cantal une aide dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement 2009
 - de Monsieur le Président du Conseil Général une aide dans le cadre des opérations Cœur de Village,
- l'autorise à lancer une procédure consultation des entreprises et à signer tout document afférent à ce dossier,
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux Cœur Village HT	283.134,00	DGE	63.000,00
Maîtrise œuvre	31 144,00	Conseil Général CVil	51.000,00
Voirie Départ	96.423,00	Conseil Gl part voirie	96 423,00
MO Voirie Dépt	10.606,00	Conseil Général MO	10.606,00
Total HT	421.307,00	Fonds propres	52.854,00
TVA	82.576,00	Emprunt	230 000,00
Total TTC	503.883,00	TOTAL	503.883,00

Objet : aménagement de la voie communale des Hirondelles : validation du projet, procédure de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que conformément aux délibérations prises par l'Assemblée, les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la voie communale des Hirondelles ont été réalisées.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet global :

- L'adopte,
- Rappelle que les crédits nécessaires au financement de ce dossier sont inscrits en Reste à Réaliser du Budget 2008,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée de consultation des entreprises,
- L'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2008 pour l'exercer du droit de préemption : Période du 17 décembre 2008 au 13 janvier 2009:

Date de réception de la DIA	NOMS : Vendeur/Mandataire/Acquéreur	Référence cadastrale	Nature du bien Surface	Préemption ou non
24/12/2008	La Clé des Champs SCP BERTHOMIEX Ets RAYMOND/RAYNAL	AI 40 La Camp Haute	Terrain 954 m ²	NON